

BARREAU DE TOULOUSE

---

# DISCOURS

*Prononcé le 3 Décembre 1938, à la Rentrée solennelle  
de la*

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

M<sup>E</sup> BASAX

BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS



TOULOUSE  
IMPRIMERIE DU CENTRE  
28, Allée Jean-Jaurès

1939

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,

MES CHERS CONFRÈRES,

1838-1938

La Conférence des Avocats stagiaires près la Cour de Toulouse vient d'avoir cent ans.

Le Conseil de l'Ordre décida de l'instituer dans sa séance du 17 mai 1838 et le Bâtonnier Philippe Féral prononça le premier discours d'ouverture le 6 juin suivant.

Nous ne vous avons pas conviés à la célébration d'un centenaire. Une cérémonie de ce genre est empreinte de mélancolie et on y respire d'ordinaire le parfum des choses finissantes.

Aujourd'hui, par contre, dans le rappel de ce grand âge, il n'y a place ni pour des abandons, ni pour des regrets. Pour ma part, je me plais à n'y voir que l'affirmation d'une certaine grandeur, la vertu attestée des disciplines maintenues, une promesse de durée et de renouvellement.

Une pensée d'humilité aussi, mais pour moi seul.

L'ancienneté de cette cérémonie, la haute figure d'avocat déjà lointaine qui émerge de ce passé, la volonté ambitieuse d'assurer l'observation de nos traditions, lisible dans le dessein de nos anciens, tout me confirme, en ce jour, dans la haute idée que je me forme de l'honneur reçu, de l'héritage transmis et de la tâche qui m'incombe.

Puissé-je n'être pas inférieur à cette tâche !...

Les cœurs de bonne volonté ont droit à l'indulgence. Ne suis-je pas assuré de votre collaboration affectueuse ? Par surcroît, j'ai quelque tendresse pour le commerce d'esprit avec les anciens. Que les nôtres en retour veuillent bien m'inspirer et m'accorder un tutélaire appui.

C'est ainsi que, dans ce cadre intact, devant ces vieux livres qu'ils ont ouverts, qu'on n'ouvre plus, que d'autres ont remplacé sur les rayons les plus accessibles, qui seront délaissés à leur tour, avec la même foi, je reprends le vieux thème.

Et je m'adresse aux jeunes hommes de la Barre, puisque c'est ainsi que les nommait le Bâtonnier Féral il y a un siècle.

Ils ont fait choix de la profession d'avocat et ont témoigné par là d'un certain goût de la gloire que soutiendra sans doute une grande opiniâtreté. C'est la marque d'un caractère qui nous plaît pour sa flamme et nous les avons accueillis avec un préjugé favorable. Mais avant que leur destin se fixe parmi nous, il faut qu'ils connaissent les grandeurs et les servitu-

des de notre profession. J'ai le devoir de les leur dire sans leur rien cacher, car le temps n'est plus où la douceur de vivre suffisait à soutenir de jeunes espoirs.

Je crois les comprendre, je me reconnais en eux et mon cœur se fait plus fraternel. Ils sont séduits par les prestiges de notre profession. Les voici déjà à demi-prisonniers de ses sortilèges. J'aimerais les louer sans réserves de s'abandonner à ces charmes. Ils sont nombreux ceux qu'elle a séduits, qui ne sont pas allés au bout de leur rêve et que poursuit le regret. Et nous, dont le temps aurait pu émousser l'émoi, quand ce sujet vient sous notre plume ou dans nos propos, nous ne pouvons nous garder d'une émotion où l'orgueil n'est pas étranger.

Cette profession remplit notre vie et nous la servons tous, nous le savons, jusqu'à la limite de nos forces. Nous en comprenons le rayonnement auprès des jeunes âmes ardentes, éprises d'indépendance, avides du souffle de la Renommée. Mais nous craignons pour elles. Elles vont poursuivre leur dessein dans des temps qui s'annoncent difficiles pour la vie de l'esprit, et si je me contrains à ces propos qu'elles jugeront cruels, c'est qu'ils répondent dans ma pensée à l'inéluctable.

Certes, j'eusse préféré, en des jours sans menaces, me limiter à retracer nos fastes. Ces jeux de l'esprit et de l'orgueil eussent comblé mon vœu. Ce serait aujourd'hui prolonger l'illusion. Je suis requis pour des vérités plus sévères.

Ainsi après les enchantements de notre profession et l'attraction de ses chimères, il faut que les jeunes

qui viennent à nous sachent les épreuves auxquelles ils sont promis.

La voie malaisée que nous avons suivie, ils la suivront à leur tour. L'espoir, la confiance, le doute et l'abandon alternés seront leur lot. Il fut le nôtre. Si, de hasard, quelques journées enivrantes leur apportent l'illusion du succès, ils subiront la suite des jours amers du découragement, du mécontentement de soi. Les années passeront. Leur talent mûrira peut-être devant un mirage et la vie cruellement les pressera.

Dure épreuve imposée au choix de toute carrière libre. Nous savons bien qu'elle n'est pas insurmontable. En notre âge mûr, elle se pare du charme de la jeunesse perdue. Nous l'avons subie, mais c'était en un temps où la vie était douce et la rendait légère. Les temps dont nous percevons les signes avant-coureurs permettront-ils de la subir sans fléchir ? Leur rigueur que nous pouvons mesurer déjà ne commande-t-elle pas des paroles de prudence aux jeunes qui viennent à nous ?

Ils sont nombreux ceux que tourmente l'avenir de la culture et celui des carrières libérales. Nos préoccupations rejoignent les leurs. Ces jours derniers, au cours de la séance solennelle d'ouverture des Facultés, dans son compte rendu de l'année universitaire, M. le Professeur Roy disait ses raisons de craindre; il signalait pour les maîtres et pour les budgets des Facultés devenus insuffisants, le prix des ouvrages presque inaccessible, la difficulté de se survivre pour de nombreuses publications savantes, l'impossibilité

de continuer des abonnements précieux, et pour les élèves, toujours plus nombreux, l'incertitude aggravée du sort de leurs diplômes. Qui ne mesure les dangers d'ordre moral et d'ordre social, d'une concurrence si démesurément accrue, parmi les difficultés matérielles toujours plus pressantes ?

Ni l'existence certes, ni la durée de notre profession qui a la patine des siècles, ne sont en question. Elle ne saurait être atteinte dans l'essentiel. Elle correspond à des nécessités permanentes et sans cesse accrues par la complexité de la législation. N'est-elle pas liée à l'œuvre de justice, éternelle ? Mais plus que toute autre profession, par contre, elle peut subir les incertitudes, les restrictions, les remous d'une époque où les rigueurs de la vie quotidienne sont de plus en plus tyranniques. C'est qu'elle est soumise à des exigences qui ne comportent pas de transaction. Sa complexité commande une lente préparation et dans le domaine pratique une longue attente. C'est la condition même de son perfectionnement. Cette règle est commune à toutes les formes de l'activité de l'esprit, mais elle s'impose à elle avec une rigueur implacable.

Les membres du Conseil de l'Ordre, réunis le 6 juin 1838 en cette salle, autour de leur Bâtonnier, trouveraient sans doute mon langage surprenant. Ils ne comprendraient pas notre émoi. C'est qu'autour d'eux la vie était merveilleusement calme. Après les grands troubles de 1789 et les gloires coûteuses de l'Épopée, la France avait retrouvé la stabilité. Le baron Louis avait redressé ses finances de si miracu-

leuse façon que peu d'années auparavant il avait pu dire à ses collègues : « Gouvernez bien et vous ne dépenserez jamais autant d'argent que je pourrai vous en donner ». Paroles qui nous emplissent de rêverie et combleraient d'aise nos ministres !

Enfin, M. Guizot donnait au pays le conseil de s'enrichir qui était, en somme, celui de cultiver utilement son jardin, proposé par Voltaire en des temps moins prévoyants.

Et mes prédécesseurs reprenaient ce même thème empreint de sagesse, conforme à la tradition, et, qu'ils me pardonnent, légèrement teinté d'égoïsme :

« Travaillez, disaient-ils, prenez tout le temps nécessaire, notre profession exige une longue patience, le talent et le profit viendront à leur heure ».

Nous savons que l'heure sonnait avec retard, mais dans cette solide société bourgeoise, le titre d'avocat était paré de tant de prestige, la vie du Palais avait tant de charme, être admis à la « parlotte » représentait une telle félicité ! Par ailleurs, la fortune familiale fortement protégée calmait les impatiences. On attendait, on vieillissait, on restait.

Demain, mes jeunes confrères, je crains que vous ne puissiez pas attendre ou vous devrez vous cuirasser d'un triple airain.

Mes fonctions commandaient cet avertissement sévère. Je le veux bref. J'eusse mieux aimé des paroles accueillantes. Les menaces de l'heure ne m'ont pas laissé le choix.

Je suis cependant sans illusions. Ces vérités désenchantées n'écartèront que les faibles et ce sera peut-

être bien ainsi. Les audacieux, les opiniâtres épris de la difficulté continueront à venir à nous, dédaigneux de l'épreuve, peut-être secrètement attirés par sa rudesse.

Pour ceux-là, m'inspirant du poème de Kipling, « Alors vous serez un homme, mon fils », ces quelques phrases où je mêle au rappel de nos disciplines celui des déboires promis :

Si vous avez l'âme assez forte pour surmonter l'échec et vous remettre à la tâche avec un courage affermi;

Si vous avez l'esprit assez clair pour percevoir vos défaillances et y porter remède;

Si vous êtes de caractère assez fier pour vous garder de l'intrigue, de la sollicitation, de la publicité;

Si vous avez assez d'orgueil pour accepter sans vous plaindre la dure épreuve de l'attente;

Si vous pouvez enfin garder vos mains pures et votre enthousiasme intact parmi les déceptions renouvelées;

Alors, oui, vous êtes dignes du titre que vous avez choisi. Vous continuerez nos traditions, restez parmi nous.

\* \*

J'ai livré mon souci, en des termes atténués, à ceux qui poursuivront notre œuvre; j'aimerais maintenant m'entretenir avec ceux dont nous avons continué la pensée. Me détournant des temps qui s'annoncent, revenir aux temps révolus. Du sommet d'une colline



où le hasard a porté nos pas, nous embrassons parfois d'un même regard de grands espaces d'ombre et de lumière. Ainsi notre imagination se complait à confronter le présent avec le passé.

1838-1938 : un siècle. Le rapprochement de ces dates m'inspire le désir de situer les étapes de la route, et, en langage de marin, de « faire le point ».

Je voudrais tout d'abord interroger les ombres des nôtres qui se pressent en ce Palais et m'assurer auprès d'elles que nous avons conduit notre tâche suivant leur vœu.

Je crois que nous sommes restés fidèles.

Peu de groupements humains, dans un temps où le dédain du passé est tenu pour supériorité d'esprit, sont demeurés aussi attachés à leurs traditions.

Voilà un grand mot, la tradition, et qui a beaucoup servi. Je ne suis pas sûr que son sens soit clair pour tous ceux qui en font usage. Ne serait-il pas pour certains une forme vide, une formule de paresse ? Sa résonance ne suffit pas à commander mon respect. La tradition me paraît digne d'attachement quand la somme des usages, des sentiments, des réactions de l'esprit que ce terme exprime, maintient sa vertu créatrice.

Si la tradition proposée à notre acquiescement n'est qu'un attachement nostalgique au passé, nous pouvons l'écartier sans regrets. Elle ne saurait ni créer, ni maintenir. La vie ne s'arrête pas, les traditions se modifient, elles se défont et se refont sans cesse. Il faut des disciplines vivantes.

Les nôtres ont gardé cette vertu.

La tradition, pour nous, en termes simples, c'est : l'honnêteté, le bon sens, le respect de notre tâche et de nous-même, le talent poursuivi au prix de longs efforts, l'indépendance, la pitié pour les humbles, un certain dédain des puissants, un infini respect pour la justice que nous servons. Il y faut ajouter quelques usages parmi lesquels celui de choisir un chef, ce qui est devenu une particularité à notre époque et je n'exclue pas de cette suite quelques travers. Ils achèvent de donner au caractère, au type de l'avocat, ce relief qui tranche sur la grisaille où se complaît notre temps.

Tout cela est intact, préservé. Mais je crois entendre nos anciens murmurer :

« Vous avez sans doute maintenu l'esprit, mais vous  
« avez rompu avec nos méthodes. Votre plaidoirie  
« est devenue confidentielle. Quoi ! Plus de généreux  
« éclats, de mouvements oratoires. Vous avez perdu  
« le goût de ces longues périodes harmonieuses où  
« se satisfaisait notre esprit. Dans vos plaidoyers ne  
« passe plus ce souffle qui communiquait aux nôtres  
« tant de noblesse; nous n'entendons plus ces savan-  
« tes discussions juridiques par quoi nous avons aidé  
« à créer la jurisprudence, ni le moindre emprunt  
« à la philosophie et à l'histoire; enfin, pour parler  
« votre langue singulière, vous traitez les sujets les  
« plus complexes à une allure de record ».

« Nous ne retrouvons plus nos enseignements. »

Il est vrai que les méthodes, « la technique » de notre art ont changé.

A cet égard, sommes-nous devenus des clercs infidèles ? Je ne le pense pas, et je trouve dans le dossier de notre cause de sérieux arguments.

D'abord, peut-on vivre hors de son temps ?

Détestables ou bienfaisantes, les nouveautés du siècle sont venues jusqu'à nous. Tous les courants de l'esprit aboutissent au Palais.

S'il est de la nature des sciences d'être en continue évolution, les arts eux-mêmes subissent cette loi. On ne pratique plus la peinture suivant l'esprit de M. Ingres, nous ne plaidons plus dans la manière de M<sup>e</sup> Lachaud et nos plaidoiries reflètent notre temps épris de vitesse, d'esprit mathématique et de sécheresse dépouillée.

Filer la phrase, s'attarder au morceau, battre la Barre quand l'automobile tourne devant la porte, quel anachronisme ! et l'éloquence, la grande éloquence a déserté le prétoire où elle causerait aujourd'hui une sorte de malaise. Si l'un de nous, cédant à quelque penchant de son esprit, était tenté de s'y abandonner, je lui en accorde gratuitement l'accent, une sorte de pudeur le retiendrait d'y recourir.

L'éloquence traditionnelle nous a quittés avec les derniers équipages.

Faut-il le regretter ? Pas à mon goût.

Toute enflure et du style et de la voix nous paraît condamnable, et seule la simplicité, cette simplicité savante, fruit d'une longue préparation, doit être désormais notre règle.

La voix qui se garde de tout éclat ne peut-elle traiter les questions les plus graves, exprimer avec les

mots les plus simples les sentiments les plus délicats, les plus subtils et les passions les plus fortes ?

L'effet obtenu sans procédés apparents, l'émotion retenue, la surprise née du mot que l'on cherche, que l'auditeur attend, qu'il devine et qu'un autre remplacera, les arrêts, les reprises, le pouvoir d'évocation tout en demi-teintes, la force contenue ou manifestée sans violence, n'est-ce point là les éléments d'un jeu subtil qui fait de la plaidoirie une lucide escrime. N'est-ce pas la forme la plus aiguë de l'intelligence appliquée à notre sujet ?

Dans un livre délicieux, paru récemment : *Conseils à un jeune Français partant pour l'Angleterre*, M. André Maurois raconte une séance au Parlement anglais.

« Plus la question, écrit-il, que doit traiter un orateur anglais est grave, plus elle risque d'éveiller des passions violentes, plus il s'efforcera de la traiter avec calme, sans bruit, sans effets. Je me trouvais à la Chambre des Communes le jour où Lord Baldwin, alors M. Baldwin, prononça la fameuse phrase : « La « frontière de l'Angleterre n'est plus aux falaises de Douvres, elle est sur le Rhin ». Ce fut pour un Français, un intéressant et surprenant spectacle, car un orateur de chez nous, risquant une telle phrase à la tribune de la Chambre, l'eut chargée des plus puissantes sonorités; elle s'y prêtait. Mais M. Baldwin la prononça d'une voix sourde. « La frontière de l'Angleterre, dit-il, n'est plus aux falaises de Douvres. « Elle est... » Il s'arrêta. Devant lui, sur cette large table qui sépare les Ministres de l'opposition, étaient

des liasses de papier. Il se baissa et commença de les feuilleter. On eut l'impression qu'il avait perdu la frontière de l'Angleterre, qu'elle était cachée là, quelque part dans ces papiers et qu'il la cherchait avec soin. Enfin, ayant retourné sa dernière feuille, il se redressa, le visage satisfait et tout bas, rapidement, dans un murmure annonça : « Elle est sur le Rhin ». C'était une grande leçon d'éloquence britannique. »

Je n'ai pas résisté au plaisir de vous lire cette page qui m'enchanté et où je trouve quelques traits de l'éloquence telle que nous la concevons.

Mais je vous devine, mes chers confrères, vous dites : « Comme c'est facile ».

Quelle méprise ! Dans ce jeu plein de finesse, tenez pour indispensable une longue expérience de la Barre ou de la Tribune, une parfaite maîtrise de soi et le sens exact des limites.

Au risque même de redoubler votre déception, j'ajouterai que l'art de la plaidoirie s'est affirmé, qu'il est devenu plus malaisé.

Aux beaux jours du romantisme, 1838, et bien longtemps encore après, on ne s'embarrassait guère de ces subtilités, ni du goût, ni de l'ordre et de la mesure.

On plaidait longuement et fort éloquemment parfois. La plaidoirie de M<sup>r</sup> Philippe Féral, le Bâtonnier de 1838, dans le procès des héritiers de Riquet contre l'Administration des Domaines, qui posait la question de la propriété du canal du Midi, remplit quatre audiences et sa réplique en exigea trois. Je me sens à

tous égards son héritier indigne. Ces longueurs, fruit d'un goût marqué pour l'abondance, s'expliquent en quelque mesure. Sur une multitude de points la jurisprudence était en formation. Elle hésitait. De là ces longues discussions juridiques où les textes jusqu'au moindre terme étaient passés au crible. De marche en marche, on remontait au lointain passé. Si on relit ces plaidoyers souvent fort beaux dans leur ampleur et leur grand rythme, on y trouve le témoignage d'admirables talents. Nos anciens savaient le droit et ils en parlaient exactement la langue.

Notre manière est évidemment plus étroite.

La plaidoirie a toujours pour objet de convaincre, mais le résultat doit être atteint de nos jours avec des moyens forts limités dans le temps. Il ne faut plus songer à l'improvisation. S'il en est d'heureuses et parfois d'exquises, la plupart se perdent hors du sujet.

Aujourd'hui, il faut exposer de façon courte et claire, dire le droit avec la brièveté de MM. Aubry et Rau, conduire la discussion avec la rigueur d'une manœuvre savante. Ni digression, ni enseignement, ni souci littéraire excessif, une langue sobre, une manifestation mathématique, un théorème, demain, une épure.

Si une plaidoirie sur ces données conserve sa forme sans bavures, ramassée, directe, elle n'accorde aucun répit, elle maintient l'emprise, elle frappe ainsi qu'une fronde. Il n'y a de bonne plaidoirie que les plaidoiries courtes, comme il n'y a qu'un argument.

Tentez l'épreuve. Vous la réussirez quelquefois et vous la manquerez plus souvent. Réussie, elle réalise une manière de chef-d'œuvre, manquée elle risque de glisser à la banalité.

Et je ne vous parle pas de ces impondérables qui feront échouer votre plus bel effort, le chaud, le froid, un sourire, l'ombre de vous-même.

Voilà ce qu'est la plaidoirie.

Difficile, bien difficile.

Vous me trouvez décourageant. Ne vous découragez pas. Ayez la foi, vous avez la jeunesse. Je vous souhaite d'avoir le temps.

Parvenu à la fin de mon propos, je m'aperçois que je lui ai donné un tour trop sévère et vous me reprochez sans doute de ne l'avoir guère adouci d'un sourire. Je ne vous ai entretenus que des difficultés de l'ordre matériel et de la vie de l'esprit. Mon discours a la couleur du temps. Qu'il s'achève toutefois sur une pensée d'espoir. Mes raisons de croire, je les puise dans la gravité même des dangers qui nous pressent et dans les rigueurs accrues de notre tâche. Je crois qu'elles portent en elles, par les devoirs qu'elles imposent, une vertu de relèvement.

Nous ne saurions poursuivre nos préoccupations personnelles sans hausser notre pensée au sort de notre pays. Des voix s'élèvent qui l'exhortent de retrouver son âme et le sens de la grandeur. La France des légistes, des soldats et des bâtisseurs de cathédrales ne saurait chercher le fil de ses destinées

dans de grossiers artifices. Je ne crois pas à la puissance durable d'un mythe. Les grands courants de l'émotion collective sont factices, passagers et suspects. On ne bâtit pas sur l'éphémère. Il faut des vérités substantielles et quotidiennes. Pour revenir au sens de la grandeur, il n'est pas besoin de miracles; il n'est que de reprendre les antiques disciplines, celles que nous entendons maintenir parmi nous, l'amour et la fierté de la tâche fidèlement remplie. C'est la manière sûre de faire retour au spirituel. Là seulement est le salut.

Soyons durs à nous-mêmes, toujours insatisfaits. Que notre profession soit la quotidienne épreuve où se trempent nos volontés.

Ainsi, nous servirons.

Le 4 décembre 1937, le Conseil de l'Ordre remettait à M<sup>e</sup> Bonnenfant la troisième médaille du Stage. Peu de jours après, notre confrère demandait son inscription au Barreau de Béziers. La nouvelle de sa mort nous est parvenue au cours des vacances judiciaires dernières. Il n'était plus des nôtres, mais il avait marqué sa trace parmi nous. Brillant lauréat de la Faculté, il allait apporter à la Barre une science étendue du droit et une grande curiosité des choses de l'esprit. Sa place était déjà marquée au Barreau de cette ville de Béziers où le Bâtonnier, M<sup>e</sup> Bonnenfant, son père, tient un rôle éminent.



La mort n'a pas permis qu'il donne sa mesure. Nous savions ses hautes qualités et notre deuil s'avive de tant de jeunesse et d'espoirs perdus.

Dans sa séance du 17 juin 1938, sur la proposition de M. le Bâtonnier, le Conseil de l'Ordre a décerné les récompenses suivantes aux avocats terminant leur stage :

1<sup>er</sup> prix (Médaille d'or, Prix Alexandre Fourtanier),  
à M<sup>e</sup> ESCAFIT.

1<sup>er</sup> prix (Médaille d'or, Prix Laumond-Peyronnet),  
à M<sup>e</sup> Paul CHARRIER.

Prix Favarel à M<sup>e</sup> Esther VIGNAUX.

